



Mouvement Lutttes Solidarités Travail.
27, rue Pépin - 5000 Namur.

17 octobre 2012
Introduction au témoignage du refus de la misère

Monsieur le Président du Parlement Wallon,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

C'est au nom des personnes et familles, dont certaines choisissent d'être ici aujourd'hui, et qui résistent au quotidien aux destructions que la misère produit sur la condition humaine, que nous tenons à vous remercier pour cette invitation, et cet accueil au parlement Wallon.

Mais aussi, au nom de tous ceux et celles qui décident de construire des solidarités avec les plus pauvres, pour refuser collectivement ce qui contribue à produire et développer la misère.

Sans oublier les représentants des associations, dont Associations 21 et ses membres, qui choisissent de revisiter leurs projets au départ de ce que les dialogues avec les plus pauvres apportent comme regards différents.

Si se loger, s'abriter, est un élément indispensable pour l'existence humaine, et que le droit au logement figure dans notre constitution, la réalité des faits témoigne de la difficulté pour de nombreuses personnes et familles d'accéder à un logement. Pour certains parmi les plus pauvres, le « droit » de bénéficier de l'accès à un « abri de nuit » réduit à sa plus simple expression le droit pour tous les humains « d'habiter la terre ».

Pour d'autres, mêmes les abris de fortune, ou les alternatives qu'ils créent, sont interdits voire objet d'une répression sans retenue. Impossible aussi pour les plus pauvres de développer des solidarités de proximité en matière de logement, car leur sécurité d'existence sera mise en cause par le contrôle strict des réalités de cohabitation imposé à la majorité des allocataires sociaux.

Si les normes en matière de salubrité sont là pour protéger les habitants d'un logement, force est de constater que, très souvent, l'application de ces normes produit plus d'insécurité et de misère pour les plus pauvres, à l'inverse de ce qu'elles prétendent promouvoir.

Nous émettons les plus grandes craintes par rapport aux conséquences que produiront les exigences en matière de (PEB) Performances Energétiques des Bâtiments sur le marché du logement, et particulièrement l'accès pour les plus pauvres à un habitat digne de ce nom, et à un prix abordable.

L'insécurité d'existence imposée à une part croissante de la population, en matière de revenus, de logement, d'accès à des services qui contribuent à la promotion humaine de tous, interdit à de trop nombreuses personnes très pauvres de vivre en famille.

De tels processus qui plongent des personnes et des familles dans la misère constituent pour nous des « incivilités majeures », à charge des responsables qui doivent garantir le bien commun et une sécurité d'existence à tous les membres de la société.

En son article 22, la Déclaration Universelle des droits humains nous dit :
« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

« Que signifie pour les plus pauvres être membre ??? »

Cette question sur la reconnaissance de la « qualité » de membre de la société pour les plus pauvres, Guy Ney, un militant de notre mouvement LST, la posait il y a une trentaine d'années, dans le cadre de la préparation de travaux proposés par ATD quart-Monde, sur les droits humains, à l'UNESCO.

C'est aussi à cette question que nous tentons de répondre aujourd'hui, par ce moment symbolique, qui témoigne avec force, des résistances à la misère des plus pauvres.

Mais c'est aussi par les solidarités avec de nombreux représentants de la « société civile », que nous souhaitons enraciner dans les espérances des plus pauvres pour une société qui « tourne plus juste », que se construit cette citoyenneté. C'est dans cette reconnaissance comme partenaires que se construit aussi cette qualité de « membre de la société », que nous questionnons et dont nous constatons si souvent l'absence.

Nous tenons aussi à souligner l'importance du travail réalisé ce matin. Les premiers pas avec ces autres associations, avec qui nous voulons construire des solidarités « durables » dans le cadre de la plateforme ASS21, afin de changer les conditions d'existence « non soutenables » imposées aux plus pauvres, dans nos sociétés ici et aussi ailleurs.

Dans le cadre de cette démarche de dialogues, qui abordent le logement dans un processus d'analyse long, nous espérons bien pouvoir apporter notre contribution aux parlementaires, qui débattent sur ces questions dans ce lieu de notre démocratie.

Prochainement, lorsque notre travail collectif dans le cadre d'ASS21 sera plus abouti, nous espérons bien en faire part dans ce même lieu, aux Parlementaires qui se préoccupent de ces matières.

Que cette journée partagée soit une réelle nourriture pour chacun de nous, dans la construction d'une société qui prendra comme références, les attentes de ceux et celles qui souffrent le plus de l'exploitation outrancière de l'humain et de la terre.

Les logiques d'accaparement, la répartition inégale des richesses produites ou naturelles, l'exploitation sans limite de l'homme et de la nature à des fins de profits personnels et immédiats, la négation du bien commun, la « marchandisation » de tout, ... sont autant de violations des droits humains qui enferment tant de personnes et de familles dans la misère ici et ailleurs dans le monde.

Comme proposé sur cette dalle : « *S'unir pour faire respecter ces droits humains est un devoir sacré* ».

Nous vous remercions.